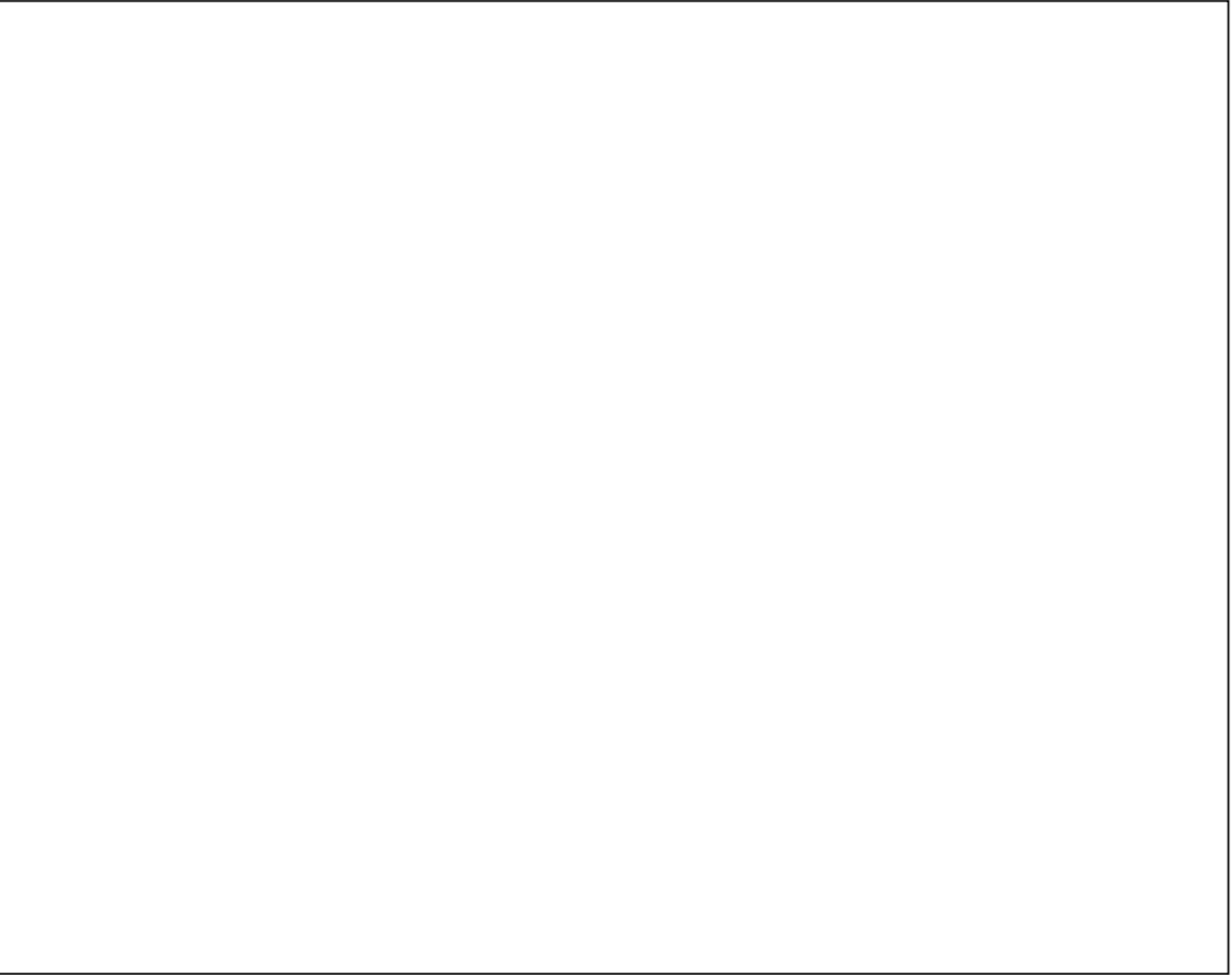


Pour une lecture complète du règlement graphique, se reporter également au zonage (partie 1 du règlement graphique).

PRESCRIPTIONS

----- Haies repérées au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme pour leur rôle écologique

Sources : BD ORTHO 2022 Mayenne / BD ORTHO 2023 Ille et Vilaine / Inventaire Haie CCE 2024/ BD topo 2024



Commune d'Ernée

Planche n°8 à l'échelle du bourg

0 100 200 m

1:2 500

Andouillé
Chailand
Ernée
Xuvraye
La Baconnière
La Bigottière
La Croisille
La Pellerine
Larchamp
Montenay
Saint-Denis-de-Gastines
Saint-Germain-le-Guillaume
Saint-Villain-du-Maine
Saint-Pierre-des-Landes
Vautorte

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Ernée

Règlement graphique

Partie 2 : inventaire des haies

MODIFICATION N°1
REVISION ALLEGEE N°1
REVISION ALLEGEE N°2
REVISION ALLEGEE N°3
REVISION ALLEGEE N°4

Vu pour être annexé à la délibération du 12/03/2025,
Le Président de la Communauté de Communes de l'Ernée,
Gilles LIGOT

Elaboration	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration		04/03/2015	26/11/2015
Modification simplifiée n°1			24/10/2021
Révision allégée n°1	19/03/2024	02/07/2024	11/03/2025
Révision allégée n°2	19/03/2024	02/07/2024	11/03/2025
Révision allégée n°3	19/03/2024	02/07/2024	11/03/2025
Révision allégée n°4	19/03/2024	02/07/2024	11/03/2025
Modification n°1	19/03/2024		11/03/2025

